

**EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP(DEPI)/MED WG 307/2
31 janvier 2007
FRANÇAIS
Original:ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE MED POL

Réunion du groupe de travail chargé d'examiner la mise en œuvre
à long terme des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution
due à des activités menées à terre

Barcelone (Espagne), 1er-2 mars 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

La réunion du groupe de travail sera ouverte par le Coordonnateur du PAM le jeudi 1er mars 2007 à 10 heures au Bâtiment Vertex. Le Coordonnateur du MED POL exposera brièvement la portée et l'objet de la réunion ainsi que les résultats qui en sont escomptés.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

La réunion élira un Président et un Vice-Président et le Secrétariat assumera les fonctions de rapporteur.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire (UNEP(DEPI)MED WG. 307/1) et l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP(DEPI)MED WG. 307/2) seront examinés, modifiés si nécessaire et adoptés par la réunion. Un service d'interprétation anglais-français sera assuré tout au long de la réunion, laquelle se tiendra uniquement en plénières.

Point 4 de l'ordre du jour: Examen des mécanismes de différenciation possibles pour aborder la réduction de la pollution dans le cadre des PAN

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'expert régional du MED POL présentera le document d'information UNEP(DEPI)MED WG. 307/Inf.3. De fait, le Secrétariat, avec le concours de l'expert régional, a établi une revue détaillée des critères, mesures et mécanismes de différenciation existants qui pourraient être appliqués dans le contexte méditerranéen en tenant compte des considérants géopolitiques et socio-économiques, de la disponibilité de données et informations et de l'expérience des autres accords environnementaux (AEM) pertinents.

La réunion examinera le document présenté par l'expert régional et formulera des observations à son sujet en prenant en compte le fait que ce document a servi de base et de justification au document de travail UNEP(DEPI)MED WG. 307/3, lequel comporte les conclusions et recommandations qui seront examinées par la réunion au titre du point 5 de son ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour: Nouvelle stratégie révisée de mise en œuvre à long terme des PAN

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG 307/3. Suite à la décision des Coordonnateurs pour le MED POL, le Secrétariat a travaillé sur des options possibles pour appliquer un mécanisme de différenciation en tant que base à la mise en œuvre à long terme des PAN, en tenant compte des développements intervenus au plan régional et international dans le domaine de la réduction de la pollution, tels que l'Initiative "Horizon 2020", le Nouveau Partenariat stratégique FEM et les engagements pris par les pays méditerranéens au titre d'autres AEM. Aussi le Secrétariat est-il en mesure de faire au groupe de travail des propositions concrètes, y compris une feuille de route en deux étapes pour l'application d'un mécanisme de différenciation.

Le groupe de travail sera invité à examiner le document et à formuler à son sujet des observations en vue de fournir au Secrétariat des indications et des orientations claires sur la manière de procéder au cours du prochain exercice biennal afin d'assurer une mise en œuvre à long terme équitable et tangible par les pays du processus de réduction de la pollution.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

La réunion abordera toutes autres questions qui pourraient être soulevées par des participants ou le Secrétariat.

Point 7 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations

Le Secrétariat préparera, sur la base des délibérations de la réunion, un relevé des projets de conclusions et recommandations qui sera adopté, tel que modifié, par le groupe de travail. Un rapport complet de la réunion sera établi à un stade ultérieur et adressé aux participants pour observations/modifications avant finalisation.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Le Président prononcera la clôture de la réunion le vendredi 2 mars 2007 à 18 heures.

EMPLOI DU TEMPS

Jeudi 1er mars 2007

9h-10h	Inscription des participants
10h-10h30	Point 1 de l'ordre du jour
10h30 – 11h	Points 2 et 3 de l'OdJ
11h – 11h30	Pause café
11h30 – 13h	Point 4
13h – 14h30	Pause déjeuner
14h30 – 16h	Point 4 (suite)
16h – 16h30	Pause café
16h30 – 18h	Point 4 (suite)

Vendredi 2 mars 2007

9h30 – 11h	Point 5 de l'OdJ
11h – 11h30	Pause café
11h30 – 13h	Point 5.(suite)
13h – 14h30	Pause déjeuner
14h30 – 16h	Point 5 (suite)
16h – 16h30	Pause café
16h30 – 18h	Points 7 et 8